



PPDC METZ NORD



Info

NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

182, avenue du Général Leclerc 54000 Nancy
Téléphone : 06.03.19.45.69
s3-nancy@snepfusu.net

TRIMESTRIEL n° 123/2026
JANVIER-FEVRIER-MARS

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1128 S 06762

NE NOUS TROMPONS PAS DE CIBLE !

À l'approche des élections professionnelles et des présidentielles de 2027, il n'y a pas d'illusions à se faire : si nous ne portons pas nos exigences, elles seront mises à mal. Nous faisons le choix d'un véritable support de lutte.

Les ambitions portées en 2024, l'espoir suscité par certaines propositions ambitieuses, notamment autour des 4 heures d'EPS, avait permis de porter haut nos exigences pour l'École et la jeunesse. Force est de constater qu'elles sont aujourd'hui remises en cause par l'explosion du NFP. Les positions politiques reculent, et dans le même temps, certaines initiatives, comme la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, traduisent une vision réductrice de l'EPS et du temps scolaire, loin des enjeux éducatifs, culturels et sociaux que nous défendons. Nous le disons clairement : c'est une régression.

Nous refusons de subir. Refus du déclassement de l'EPS, refus d'une école au rabais, refus d'un avenir sacrifié pour la jeunesse. Nous portons un projet de rupture : un « plus et mieux » d'École, d'EPS, de culture, de sport et de loisirs pour toutes et tous.

Construire un rapport de force doit servir partout pour rassembler, mobiliser et faire converger celles et ceux qui refusent une école qui trie et qui exclut.

L'enjeu est clair : émanciper ou renoncer. Nous faisons le choix de l'émancipation, par la démocratisation de l'accès à l'éducation, aux APSA, à la culture et aux loisirs.

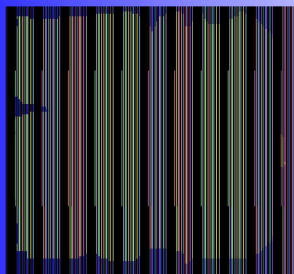
Parce que rien ne nous sera donné, parce que tout devra être gagné,

LUTTONS !

Le Secrétariat Académique
du SNEP-FSU Nancy-Metz



Ce bulletin est envoyé à tous les
collègues de l'académie grâce aux
cotisations des syndiqués





Le 20 janvier 2026 a eu lieu notre deuxième formation de l'année intitulée « Bien comprendre sa carrière pour mieux vivre son métier » à la maison des sports de Tomblaine.



Ce sont une trentaine de collègues qui ont entendu les informations et questionné notre grande spécialiste de la question « corpo », Laetitia SOBAC et son équipe de commissaires paritaires.

De nombreux thèmes ont été abordés :

- Le statut des professeur-es d'EPS, leur carrière avec les promotions d'échelons et de grade, hors classe et classe exceptionnelle, les mutations, les voies de recours, les LDG (Lignes Directrices de Gestion).
- Les différents droits (IMP, demande de disponibilité, congés divers, ce que mon chef ne peut pas m'imposer...).
- La retraite (préparer son dossier de départ en retraite), la retraite progressive.
- Les futures élections professionnelles (le 10 décembre 2026) : quel avenir du paritarisme à Nancy-Metz ? Il s'agit d'élire pour 4 ans vos commissaires paritaires, représentants des personnels, qui siègent face à l'administration et défendent vos dossiers. En quoi cela est important ?

Dans une ambiance conviviale, les collègues ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Notre prochain et dernier stage de l'année aura lieu le jeudi 19 mars 2026 à Dommartemont et sera passé à la parution de ce bulletin. Ce sont une quarantaine de collègues qui viendront réfléchir sur les programmes EPS avec le Badminton comme activité support.



Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres en présentiel sur temps de travail grâce à la formation syndicale qui nous donne droit jusqu'à 12 journées par an pour nous former, échanger... Nous en sommes tous très loin, alors profitons-en !

Philippe COLLOT, responsable stages

PERENNISATION DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE

Après une expérimentation entre janvier 2020 et décembre 2025, la rupture conventionnelle est pérennisée dans la fonction publique dans le budget 2026. Elle est ouverte aux fonctionnaires titulaires et aux contractuels en CDI. Elle ne s'applique pas aux fonctionnaires stagiaires, aux fonctionnaires ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite et ayant le nombre de trimestres exigé pour avoir droit à une retraite à taux plein, aux fonctionnaires détachés en qualité d'agent contractuel.

Actu Acad

SUCCEs ET UNITE : retour sur le congrès académique et résultats des votes



Le SNEP-FSU a tenu son congrès académique les 5 et 6 février 2026. Ce fut un moment fort de notre vie démocratique où la participation et l'engagement de chacun renforcent notre outil syndical.

Durant ce congrès, les débats autour des quatre thèmes proposés ont été riches et ont abouti à la production d'amendements pour le congrès national. Nous remercions la présence de **Benoit HUBERT**, secrétaire national, qui a pu enrichir et éclairer nos débats.

Les résultats des votes témoignent d'une cohésion solide et d'une volonté claire de poursuivre nos actions pour l'EPS et le Sport Scolaire.

Sur les **255 syndiqués** pouvant prendre part au vote, **131 votants** se sont exprimés lors de ce congrès. Le processus de vote par département (54, 55, 57 et 88) a permis de garantir une

représentativité large et équilibrée de notre territoire.

Les rapports présentés à vos suffrages ont reçu un soutien massif, démontrant la validation de la stratégie et de la gestion de notre académie.



Un bureau académique prêt pour l'action !

L'élection du nouveau bureau académique a également montré une unité sans faille. La liste présentée a recueilli **131 suffrages**, soit l'intégralité des voix exprimées, sans aucun vote blanc ou nul.

Forts de cette légitimité renforcée, nous continuons le travail pour porter haut les revendications de l'EPS. Merci à tous les militants et votants des départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges pour leur confiance.

Le bureau académique du SNEP-FSU

« LAISSE PAS TON CORPS AUX VESTIAIRES »

Le SNEP-FSU Nancy-Metz organise 2 soirées « ciné-débat » autour du film de Françoise DAVISSE et Jean-Philippe URBACH « Laisse pas ton corps au vestiaire » : une a eu lieu à Nancy le 26 mars à la faculté des sciences du sport et une autre aura lieu à Metz le 28 mai au cinéma KLUB.

Ce documentaire de 60 minutes aborde **les enjeux de l'égalité entre filles et garçons dans le sport et à l'école**. À travers trois exemples, un à l'école maternelle, l'autre à l'école primaire et le troisième dans un lycée, le documentaire révèle le pouvoir inattendu de l'activité sportive pour amener les enfants et les jeunes, filles comme garçons, à prendre confiance en eux et à reconnaître l'égalité avec les autres. Le film pose la question du genre et montre comment des pédagogues prennent « à bras le corps » l'éducation égalitaire de l'ensemble des enfants. Il a le mérite de stimuler la réflexion sur l'égalité filles-garçons et la manière dont on l'appréhende.

En tant qu'éducateur, agit-on pour modifier les mentalités et combattre les stéréotypes genrés tels « le foot, le rugby, ce n'est pas pour les filles et la danse pas pour les garçons ». Quels moyens se donne-t-on pour éventuellement faire bouger les choses ? Existe-t-il des débats dans l'équipe EPS sur ce sujet ? À qui s'adresse-t-on le plus : les filles ou les garçons. Varie-t-on ses consignes en fonction du genre ? Comment faisons-nous les groupes, les équipes ? Quels barèmes : identiques ou différents ?

Les mentalités évoluent certes : Pierre de Coubertin disait en 1912 : "Une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les JO doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs » mais du chemin reste encore à parcourir.





Dans chaque département de Lorraine, un·e représentant·e du SNEP-FSU siège au sein des conseils médicaux de l'Éducation Nationale. Cette présence permet de défendre les droits des collègues confronté·es à des situations de santé fragilisées : congé longue maladie (CLM), congé longue durée (CLD), temps partiel thérapeutique, aménagement de poste... (voir les infographies sur PARTAGE)

Conseils médicaux : des enjeux administratifs... et financiers

Le passage en conseil médical peut entraîner un passage à demi-traitement, une modification de position administrative, une interruption temporaire ou durable d'activité, des délais de régularisation de salaire. Il est nécessaire d'anticiper pour sécuriser votre situation.

L'articulation avec la prévoyance MGEN

Pour les collègues adhérent·es à une **garantie prévoyance collective auprès de la MGEN**, des dispositifs peuvent permettre de compenser partiellement la perte de salaire en cas de demi-traitement ou de congé longue durée.

Cependant les conditions d'ouverture des droits varient selon les contrats, les délais de déclaration doivent être respectés, certaines démarches doivent être engagées rapidement après la décision administrative.

Le SNEP-FSU n'est pas gestionnaire des contrats, mais grâce à son expertise des situations statutaires, il peut vous aider à anticiper certains problèmes liés à des situations de santé.

Nous avons reçu un mail dans la boîte académique le 13/02/2026 à 11h30 dans la "Newsletter à destination des personnels et des services de l'Académie du 13/02/2026" qui expliquait notamment qu'on allait recevoir un mail entre le 02 et le 25 mars pour nous informer que l'offre prévoyance est accessible sur notre espace PSC du site MGEN.

Pour rappel, nous attendons le mail de la MGEN pour les **propositions collectives** de prévoyance (socle et option). Attention, à ne pas souscrire la **prévoyance individuelle** actuellement proposée, plus chère que la prévoyance collective qui sera négociée.

Un accompagnement global

En amont du conseil médical, nous vous aidons à préparer votre dossier et à anticiper les conséquences éventuelles sur votre rémunération et votre protection sociale. Pendant l'examen en conseil médical, nos représentant·es veillent au respect de vos droits et au bon traitement de votre situation.

Après la décision, nous faisons le point avec vous.

Un réflexe : contactez le SNEP dès les premiers échanges avec l'administration

En Lorraine, la présence du SNEP-FSU dans les conseils médicaux départementaux est un appui concret. Notre expérience accumulée nous permet de vous accompagner de manière confidentielle, rigoureuse et efficace.

Contactez nous par mail : s3-nancy@snepfsu.net en précisant votre demande et votre situation pour que ce soit relayé rapidement à la personne compétente.

Pascale Vergé-Sépanik

GROSSESSE : ALLONGEMENT DU CONGE PATHOLOGIQUE

Depuis le 1er mars 2026, les femmes enceintes travaillant dans la Fonction Publique peuvent bénéficier d'une semaine supplémentaire de congé avant la naissance, en cas de difficultés liées à la grossesse (congé pathologique). Ce congé passe de 14 à 21 jours calendaires.

Les textes réglementaires prévoyant les procédures applicables en matière de congé de maternité seront actualisés à des fins de mise en cohérence.



Dans la tribune du dimanche du 28 février 2026, Marylise Léon (CFDT) et Sophie Binet (CGT) écrivent dans une tribune intitulée : « Ne laissons pas l'extrême droite décider de l'avenir de nos territoires », la phrase suivante :

« Partout où elle gouverne, le même bilan : justice sous contrôle, presse muselée, syndicats et associations entravés, droits sociaux laminés, droits des femmes attaqués, urgence climatique niée. Ce n'est pas de la politique, c'est un système qui détruit méthodiquement ce que des générations ont construit. »

Nous le savons, lorsque près de 40% des intentions de vote, selon les sondages, sont attribuées à l'extrême droite, on se doute que des collègues ont cette intention de vote. Je leur dis, ne vous laissez pas aveugler par l'hyper communication des chaînes d'infos aux mains de quelques oligarques au service de l'extrême droite.

Le politologue Tristan HAUTE analyse la progression du rassemblement national dans les déserts syndicaux dans un article publié dans L'humanité du 14 juillet 2024.

Il fait le constat sévère que partout où les syndicats sont faibles le RN est fort et annonce que « la reconstruction du syndicalisme est une tâche ardue mais indispensable ».

Lorsque ce bulletin paraîtra, les élections municipales seront terminées ! Mais l'horizon 2027 est proche. Le SNEP-FSU porte et développe des valeurs d'entraide, de partage, d'acceptation des différences. Il plaide pour des Services Publics puissants et efficaces au service de la population, pour un accès du plus grand nombre à la culture (dont la pratique sportive) émancipatrice. Nous sommes à l'opposé des valeurs de l'extrême droite.

Face à cette force surnoise montante, la nécessité d'avoir des contre-pouvoirs forts est vitale. Le SNEP-FSU est l'un de ces contre-pouvoirs, **renforcez-le** dès maintenant.

Même si les arguments développés précédemment sont réels et concrets, vous adhérerez aussi et surtout pour défendre un Service Public d'Education, une EPS et un Sport Scolaire de qualité et un statut des professeur-es d'EPS renforcé avec le SNEP-FSU.

Pour cela, nous vous rappelons que :

- 66% de votre cotisation est déductible des impôts ou 100% est à inclure dans vos frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois, encore 5 fois par chèque ou 2 fois prélèvement automatique (dernier prélèvement en juin !).
- Vous pouvez adhérer en ligne en scannant le QR CODE ci-contre.
- Si le coût peut paraître important, il faut savoir que pour un agrégé, classe exceptionnelle au septième échelon (cotisation la plus chère à 389€ par an), ce coût ne revient qu'à 0,71€ par jour de travail (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises. Pour un PEPS au troisième échelon (cotisation à 165€) le coût n'est que de 0,30€.



Philippe Collot, responsable syndicalisation

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL 2026-2027

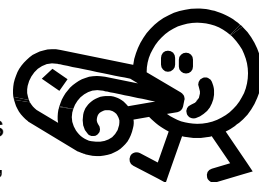
La campagne de temps partiel est ouverte **du jeudi 05 mars 2026 à 10h au mardi 31 mars 2026 minuit.**

Pour la première année, **les demandes devront impérativement être formulées sur le portail COLIBRIS de l'académie Nancy-Metz :**

<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr/>

à la rubrique « enseignants du second degré » - RH - Demande de temps partiel pour les personnels du 2nd degré, de documentation, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

A NOTER : les demandes formulées au-delà du 31 mars 2026 ou hors COLIBRIS ne pourront être pris en compte. Pour toute question : corpo-nancy@snpefsu.net



Les **résultats de la phase inter académique** du mouvement ont été publiés le 11 mars 2026 à partir de 12h. Les élus paritaires et des militants SNEP-FSU, experts en mutation, sont mobilisés pour accompagner, informer et aider chaque demandeur dans ses choix et stratégies.

Du 23 mars au 2 avril 2026 s'est ouvert le serveur SIAM (sur I-Prof) pour saisir tes vœux de mutation INTRA ACADEMIQUE. Durant cette période, nous avons assuré 10 dates de permanences téléphoniques et 5 réunions spéciales mutations intra (en présentiel ou en visio), afin d'accompagner au mieux les demandeurs. Réponse est faite à tous les collègues qui nous contactent, avec un suivi plus complet et personnalisé à nos collègues syndiqués au SNEP.

Calendrier du mouvement

Formulaire de confirmation :

Du 3 au 10 avril 2026, téléchargez votre confirmation individuelle de demande de mutation pour la phase intracadémique sur le portail Colibris. Vérifiez la présence des pièces justificatives.

ATTENTION : seul le formulaire de confirmation dûment signé vaut engagement de participation au mouvement de mutation.

Le dossier complet de confirmation de mutation devra être envoyé par le demandeur et/ou le chef d'établissement au rectorat via Colibris. (garder une copie de l'ensemble).

10 avril 2026 : Date limite du retour des confirmations de demande de mutation avec les pièces justificatives aux DPE via COLIBRIS

Pièces justificatives :

Toutes les situations ouvrant droit à bonifications de points sur les vœux émis doivent être justifiées par des pièces jointes au formulaire de confirmation.

Calendrier des opérations, suivi de ta demande :

27 avril 2026 : Date limite de modification possible des vœux

20 mai 2026 : Date limite des demandes tardives pour situations particulières graves (cas exceptionnels) Nous contacter en cas de besoin !

Le barème et les vœux vérifiés et retenus seront affichés sur I-Prof **courant mai 2026**.

Publication des résultats : à partir de **mi juin 2026** (selon les disciplines ; dates exactes à paraître sur SIAM).

Les fiches syndicales de suivi et de mandatement Mouvement

Mandate le SNEP pour te suivre et te représenter auprès du rectorat en cas de litiges (barème non conforme, pièces justificatives non prises en compte, erreur de mutation...). La fiche de mandatement est téléchargeable sur notre site web national. Seul le fait d'avoir expressément mandater un syndicat te donnera droit, en cas de besoin, au suivi au rectorat de ton dossier et ta demande de recours.

SUIVI DE CARRIERE

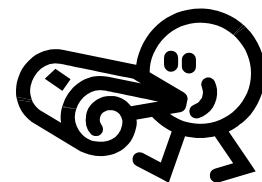
Tu es concerné par une **mutation intra**, une **promotion** (Hors Classe, Classe exceptionnelle), un **avancement** d'échelon accéléré, ou un **recours** ? Au cours de l'année, des fiches syndicales de renseignement sont mises à jour puis à ta disposition. Nous vérifierons tout, dans ton intérêt, et t'accompagnerons en cas de besoin.

Toutes les fiches se trouvent sur le site national du SNEP :

<http://www.snefpsu.net/macarriere/mutation>

Télécharge, renseigne et renvoie-nous ta fiche au SNEP : corpo-nancy@snefpsu.net

Tous les collègues qui nous retourneront une fiche auront une réponse et des conseils personnalisés.



Le nombre de poste mis au mouvement inter-académique pour une académie n'est pas strictement corrélé au nombre de postes vacants. Mais cela s'explique aisément. En effet, d'une part, la détermination de la capacité d'accueil de chaque académie doit anticiper les affectations d'enseignants stagiaires lauréats de concours et d'enseignants dits néo-titulaires au terme de leur période probatoire de stage. Ainsi, les rectorats « bloquent » des postes, en nombre parfois importants dans des zones géographiques très prisées, en prévision de l'affectation les semaines précédant la rentrée de lauréats des concours.

D'autre part, le ministère veille à « assurer une répartition équilibrée des personnels entre les académies et les départements dans un contexte où il existe plus de postes que d'enseignants. Ces opérations ont pour ambition de permettre à chaque académie de délivrer un enseignement de qualité à chaque élève. Si aucune mesure d'équilibrage n'était mise en place, les académies les plus attractives combleraient rapidement tous leurs besoins par des enseignants titulaires et les académies les moins attractives se videraient de leurs personnels titulaires. »

En ce qui nous concerne, nous retiendrons que notre ministère appelle « mesure d'équilibrage » ce que ses agents sur le terrain appellent « défaillance dans le système des mutations ». Les agents fonctionnaires qualifiés et titulaires du concours sont ceux qui pâtissent de ce système parfois défaillant, quand les agents contractuels profitent de l'équilibre. Il n'échappera à personne que le ministère parle de postes réservés aux stagiaires lauréats de concours, mais évite de prononcer le mot « contractuels » dans ses explications sur le calibrage.

Le secteur CORPO-carrière

Actu Acad

UNSS : LE DN DANS LES VOSGES



Après la gestion catastrophique de M.Girault à la Direction Nationale de l'UNSS, on pouvait espérer mieux de son successeur issu cette fois de l'Éducation Nationale : M. Serfaty.

Si la DN UNSS présente des comptes « positifs » (voir art. « AG de l'UNSS » p6 du Bulletin n° 1040/13 mars 2026 du SNEP), Monsieur le Directeur National, venu à Xonrupt-Longemer remettre les récompenses aux vainqueurs du Championnat de France de Run & Bike, a proclamé à l'assemblée que « le sport se porte bien en France » !

Comment oublier « l'héritage » des JO de Paris ?

Comment oublier les résultats alarmants des tests montrant que l'endurance est le point faible de nos élèves ?

Pour rappel :

Environ 18 % des élèves n'arrivent pas à courir 3 minutes au test d'endurance (type Luc Léger).

Endurance : 34,2 % des élèves ont un niveau satisfaisant - **Force** : 45,5 %.

Vitesse : 54,8 % (Ministère de l'Éducation Nationale : Évaluations des aptitudes physiques – sixième 2025 – Premiers résultats - Ministère de l'Éducation Nationale).

La confiance risque encore d'être difficile à accorder au DN UNSS.

Heureusement que les jeunes donnent des leçons de vie et d'humilité aux adultes : le sport partagé a montré toutes ses ressources et combativité au côté des valides ; l'entraide était de mise sur les parcours : bienveillance des valides avec les élèves d'IME ou d'EREA, répartition du VTT cassé entre deux coéquipiers, prêt d'un VTT par l'équipe de Nantes à une équipe adverse pour toute la compétition, tractage du coéquipier lors du Run & Bike, etc...

L'UNSS brille grâce aux AS ! Bravo les collègues pour le très bon travail effectué !

Pascale Vergé-Sépanik





En tant qu'outil du Service Public, les Associations Sportives ont pour mission éducative de permettre l'accès à une diversité culturelle pour des adolescents issus de zones géographiques défavorisées, ainsi qu'offrir une pratique sportive volontaire et régulière afin de pouvoir in fine alimenter les clubs fédéraux.

En lycée, la réalité est toute autre : l'écrasante majorité des élèves ne pratique plus régulièrement en club et encore moins à l'Association Sportive.

Pour faire « vivre » l'UNSS, des actions « promotionnelles » et « médiatiques » sont proposées ponctuellement. Mais elles ne profitent qu'à une petite partie des élèves dont la plupart sont déjà en club. En effet, comment assurer des rencontres, même ponctuelles, lorsque des enseignements sont placés les mercredis après-midi ? (...)

La réforme du lycée a pour conséquence une lente agonie du Sport Scolaire. En effet, les élèves devant choisir des spécialités, le menu individuel entraîne des emplois du temps devenant des casse-têtes, limitant l'effet classe, imposant des contraintes telles que les élèves ont souvent cours les mercredis après-midi, ou des oraux-bacs blancs, etc...

La région imposant des restrictions budgétaires, les lycées sont priés de fermer le samedi matin et limitent maintenant drastiquement les cours le vendredi après-midi. Cela diminue le temps d'ouverture des établissements, donc moins de dépense d'électricité, de chauffage, et donc besoin de moins de personnel, surtout pour les EPLE disposant d'un internat.

De plus, avec deux heures d'EPS hebdomadaires, les équipes EPS sont bien moins fournies qu'en collège ce qui diminue d'autant le nombre de professeurs d'EPS animateurs d'AS. Une nouvelle tendance apparaît donc ces dernières années dans certains lycées : utiliser le temps dédié à la pratique du Sport Scolaire pour préparer les évaluations en EPS. En effet, deux heures d'EPS (avec parfois une pratique effective de moins d'une demi-heure hebdomadaire pour certains) sont nettement insuffisantes pour permettre aux élèves, notamment en terminale, de préparer sereinement les évaluations et le baccalauréat. Cette tendance est acceptée par l'administration : substitution d'une Association aux enseignements en EPS ce qui ne fait pas partie des missions et des objectifs de l'UNSS et cela permet de gonfler les chiffres de licenciés...

Moins d'élèves volontaires, cela signifie inévitablement moins d'activités représentées. Moins d'activités génère une attractivité diminuée ... donc potentiellement moins d'adhérents etc..., la spirale infernale est enclenchée.

In fine, les enseignants d'EPS animateurs d'AS en lycée sont des financeurs, des organisateurs, des conducteurs, etc, devant sans cesse se démener pour trouver des moyens de fonctionner, même en dehors de leurs missions. Cela va tenir jusqu'à quand ?

Pour certains lycées, l'AS est « morte » ou en passe de l'être, au détriment des élèves. Et déclencher la sonnette d'alarme n'a aucun effet : le directeur national de l'UNSS ainsi interpellé par des enseignants d'EPS sur la situation de leur AS s'est fendu d'un « principe de neutralité » qui ne devrait pas permettre à un fonctionnaire professeur d'EPS de critiquer le système, et a rappelé leurs missions, ainsi que celle de l'UNSS : garantir le droit d'accès de tous les élèves fréquentant l'école de la République aux activités sportives scolaires. On en est bien loin...

Roberto Ernesti

RETRAITES DANS L'ACTION POUR LA SANTE

Le sujet de la santé nous concerne toutes et tous, mais de façon spécifique plus encore les retraité.es, compte tenu de leur avancée en âge. Une action continue est menée depuis plusieurs années sur ces questions par les organisations de retraité.es. Elle a contribué à remettre en cause des reculs programmés par les gouvernements comme récemment les restes à charge. Pour autant la situation demeure préoccupante (médecine de ville, hôpital, spécialistes, EHPAD ...). C'est pourquoi 6 organisations de retraité.es¹ ont appelé à une semaine d'action sur la santé du 30 mars au 3 avril, avec temps fort le 2 avril. Une manifestation régionale a eu lieu à Metz.

Roland ROUZEAU

¹ : CGT, FSU, SOLIDAIRES, FGR-FP, LSR, Ensemble